

**Motion du 24 mai 2016 de M. Pierre Gauthier et Mme Natacha Buffet-Desfayes:
«Préserver l'avenir de Naxoo / 022 Télégenève SA».**

(retirée par ses auteurs
lors de la séance du 7 juin 2016)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il est indispensable que le Conseil municipal, qui a créé cette société voilà bientôt trente ans, obtienne toute l'information nécessaire sur la stratégie que Naxoo / 022 Télégenève SA entend développer au cours de ces prochaines années;
- que la politique des représentants de la Ville de Genève à l'assemblée des actionnaires et au conseil d'administration de Naxoo / 022 Télégenève SA, depuis sa création, a été de ne pas distribuer de dividendes afin de doter la société des moyens financiers nécessaires à une modernisation permanente du télé-réseau;
- que la politique des représentants de la Ville de Genève, à l'assemblée des actionnaires et au conseil d'administration de 022 Télégenève SA, a toujours été de maintenir une volonté d'indépendance financière;
- que les contrats d'operating services (COS) et la convention d'actionnaires ne pourront pas être renégociés avant 2017, les délais étant dépassés pour 2016;
- qu'il est indispensable que Naxoo conserve les moyens financiers nécessaires au développement et à la modernisation de son réseau, afin d'assurer sa pérennité et la valeur de l'entreprise, conformément à la volonté du corps électoral,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder à un état des lieux de la société;
- de transmettre au Conseil municipal toute l'information nécessaire sur la stratégie que Naxoo / 022 Télégenève SA entend développer au cours des prochaines années;
- de donner instruction aux délégués de la Ville de Genève qui siègent à l'assemblée générale de Naxoo / 022 Télégenève SA afin qu'ils bloquent la décision de distribution des dividendes aux actionnaires jusqu'à la définition d'une stratégie en phase avec les intérêts de la Ville.